

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD738

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 18

Supprimer les deuxième et troisième phrases de l'alinéa 109.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer l'institution obligatoire, dans les collectivités d'outre-mer, dans le cas où elles décident d'exercer les fonctions de l'autorité administrative pour l'accès aux ressources génétiques, d'un comité territorial d'accès et de partage des avantages, qui représente les parties prenantes qui seraient définies par décret. Il ne paraît pas opportun d'imposer la création de ces comités.